



Communiqué de Presse
À Paris, le 30 mars 2023

Incivilités répétées : **Le bien vivre ensemble en danger**

Face à la multiplication des incivilités à l'encontre des personnes accompagnées d'un chien-guide d'aveugle, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France dénonce une dégradation du bien vivre ensemble. L'accessibilité des chiens guides dans tous les lieux publics est pourtant inscrite dans la loi depuis plus de 30 ans.

En effet, l'article 88 de la loi n° 87-588 du 30 juillet 1987, modifié par la loi du 5 août 2015, permet l'accès des chiens guides d'aveugle et de leur maître dans tous les transports, les lieux ouverts au public ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative, sans surfacturation. Les chiens guides en éducation, accompagnés des familles d'accueil et/ou éducateurs de chiens guides jouissent des mêmes droits. Par ailleurs, la loi du 11 février 2005 n° 2005-102 précise dans son article 53 que les chiens accompagnant les personnes handicapées et dont les propriétaires justifient de l'éducation de l'animal sont dispensés du port de la muselière.

Pour la Fédération dont la devise « la citoyenneté cela nous regarde », il est primordial de rappeler qu'au-delà de la loi, c'est l'exercice de la citoyenneté qui s'inscrit dans tous les actes de la vie.

Pour Bruno Gendron, Président de la Fédération : « *les pouvoirs publics doivent faire respecter la loi. Il demande ainsi à Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées, de s'assurer que ces comportements soient réprimés au nom de la loi et du bien vivre ensemble* ».

Contact presse :

aveugles_de_france@ad-convergence.com

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39



À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'outre-mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.